

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3297

présenté par

M. Potier, M. Leseul, M. Garot, Mme Jourdan, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« serre, »

insérer les mots :

« incluant notamment celles associées aux chaînes d'approvisionnement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à prendre en compte les émissions associées aux chaînes d'approvisionnement, qu'elles soient importées ou liées au transport en France, dans le calcul de l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre des biens et services des biens et services.

Dans son avis portant sur le projet de loi Climat et Résilience, le Haut Conseil pour le Climat a émis des recommandations concernant l'indicateur permettant l'affichage environnemental. Il indique notamment que « cet indicateur doit prendre en compte les émissions liées à la production et non pas uniquement les émissions associées à l'usage comme c'est le cas pour les étiquettes énergie de l'électroménager ou des véhicules, afin de stimuler la concurrence sur la qualité environnementale et la différenciation stratégique des produits ».

Cet amendement contribue à l'atteinte de notre objectif « + de justice - de carbone » porté par les députés Socialistes et apparentés.